

**AQUAPY**Version 3 / F
102000011789

1/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	AQUAPY
Code du produit (UVP)	06477402
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)
Pyréthrinés/Pipéronyl butoxide 30:135 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Pyréthrinés y compris cinérinés	8003-34-7 232-319-8	Xn, N	R20/21/22, R50/53	3,00
Pipéronyl butoxide	51-03-6 200-076-7	N	R50/53	13,50
Heptaméthyltrisiloxane modifié polyalkylène oxide	27306-78-1	Xn, N	R20, R36, R48/20, R51/53	> 2,50 - < 25,00

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les



AQUAPY

Version 3 / F
102000011789

2/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008

troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Contamination locale peau : appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Garder la personne au calme. Rincer la bouche. Appeler un médecin.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Avis aux médecins

Symptômes

Local:; parathésie des yeux et de la peau pouvant être sévère

Symptômes

Systémique :; vertiges, mal de tête, anorexie, Nausée, fasciculation musculaire

Risques

Ce produit contient un pyréthrine.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.
Contamination locale yeux : instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1%-améthocaïne hydrochloride). Le cas échéant, administrer des antalgiques.

Traitement

Traitement systémique :
En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes :
Intubation endotrachéale et lavage gastrique, ensuite administration de charbon actif.
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.
Recherche d'oedème pulmonaire en cas d'inhalation.
Contre les convulsions : injection de Diazépam par voie intraveineuse : 5-10 mg chez l'adulte, si nécessaire répétez après 15 minutes jusqu'à sédation complète de la crise ; 2,5 mg i.v. chez l'enfant.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Contre-indication : atropine.
Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.
Guérison spontanée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu



AQUAPY

Version 3 / F
102000011789

3/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger du gel.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

**AQUAPY**Version 3 / F
102000011789

4/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Pyréthrinés y compris cinérines	8003-34-7	5 mg/m ³ (VME)	06 2006	INRS (FR)
Pyréthrinés y compris cinérines	8003-34-7	1 mg/m ³ (TWA)	02 2006	EU ELV
Pipéronyl butoxide	51-03-6	500 ppm		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6.
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme émulsion

**AQUAPY**Version 3 / F
102000011789

5/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008

Couleur	blanc à jaune clair
Odeur	faible, caractéristique
Données de sécurité	
pH	<= 6 à 100 % (20 °C)
Point d'éclair	> 79 °C
Densité	env. 1,00 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	émulsionnable
Viscosité, dynamique	à 20 °C Gradient de vitesse 7,5 /s
Tension superficielle	25,8 mN/m
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 1,64 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)
Information supplémentaire	Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée. Ces données toxicologiques concernent une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**AQUAPY**Version 3 / F
102000011789

6/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation Crapet arlequin
Coefficient de bioconcentration (BCF): 471
La valeur fournie concerne la matière active technique pyréthrine.

Bioaccumulation Lepomis macrochirus
Coefficient de bioconcentration (BCF): 260
La valeur fournie concerne la matière active technique pipéronyl
butoxide.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,244 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies CE50 (Daphnie) 0,216 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CE50 (Algues) 4,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider les restes.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRETHRINS SOLUTION)

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin



AQUAPY

Version 3 / F
102000011789

7/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008

Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(PYRETHRINS SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRETHRINS SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- . Pyréthrinés y compris cinérines
- . Pipéronyl butoxide

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xi Irritant

Phrase(s) R

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques

DABE Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs



AQUAPY

Version 3 / F
102000011789

8/8

Date de révision: 11.04.2008
Date d'impression: 11.04.2008

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S36	Porter un vêtement de protection approprié.
S37	Porter des gants appropriés.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R20	Nocif par inhalation.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.